

Comment élaborer un accord d'entreprise en matière d'égalité professionnelle ?

OBJECTIFS

- **Maîtriser le cadre réglementaire concernant l'égalité professionnelle femmes-hommes**
- **Connaître les éléments nécessaires pour élaborer un accord en matière d'égalité professionnelle**
- **Identifier les risques et les enjeux pour l'entreprise**
- **Appréhender le rôle des représentants du personnel**

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION :

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC : les représentants du personnel

NIVEAU 1 • PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : 1 jour (7 heures)

TARIF INTER : 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître notre tarif INTRA : 01 40 22 64 43 / 01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

1. Explication du cadre réglementaire

- Les différentes obligations de l'employeur
- La publication de l'index de l'égalité femmes-hommes : à défaut les sanctions applicables
- Un principe de non-discrimination : vers une obligation pénalement répréhensible
- De l'égalité à la parité : quelles obligations ?

2. Connaître les éléments nécessaires pour élaborer un accord en matière d'égalité professionnelle (pour les entreprises de plus de 50 salariés)

- Réaliser un diagnostic des écarts de situations entre les femmes et les hommes dans 9 domaines clés d'actions (le rôle de la BDES)
- Elaborer une stratégie d'action pour réduire les écarts perçus dans le diagnostic
- Négocier un accord
- Suivre et promouvoir les actions

3. Identifier les risques et les enjeux pour l'entreprise

- L'obligation de négocier dans l'entreprise
- Repérer les sanctions à défaut de négociation sur l'accord égalité professionnelle
- Favoriser une politique de lutte contre les agissements sexistes en entreprise (plan d'actions et bonnes pratiques)

4. Identifier le rôle des représentants du personnel

- Identifier ce que la parité signifie pour les élus
- L'information et la consultation du CSE